



Brevet fédéral de Spécialiste de la prévoyance en faveur du personnel

Quel est l'objectif global du cursus de formation ?

La prévoyance professionnelle est un domaine **complexe** et **varié**, demandant des compétences spécifiques tant de la part des gestionnaires, administratifs ou comptables par exemple, que des gérants de caisses de pension.

En outre, la loi fédérale imposant uniquement un cadre « minimum légal », il existe une très grande **diversité** dans les plans de prévoyance auxquels les collaborateurs sont assurés de telle sorte que les possibilités individuelles varient sensiblement d'un assuré à l'autre.

L'objectif de la formation est d'amener les candidats à pouvoir assumer de manière **indépendante** leur rôle dans le monde de la prévoyance, que cela soit dans le domaine administratif, comptable, actuariel, légal ou financier.

Les cours sont dispensés en **partenariat exclusif** pour la Suisse romande avec la Fachschule für Personalvorsorge située à Olten afin d'amener les candidats jusqu'aux **examens fédéraux**.

Cette formation est de plus au bénéfice de l'accréditation **CICERO**, label ayant notamment pour fonction d'attester de la qualité du conseil dispensé par les conseillers/ères dans le domaine des assurances. Le cursus permet ainsi d'obtenir 312 crédits.

Quelles sont les compétences d'un Spécialiste de la prévoyance en faveur du personnel ?

Les Spécialistes de la prévoyance en faveur du personnel mettent leur savoir à disposition de multiples personnes, physiques ou morales, telles que les institutions de prévoyance, y compris ses organes et dirigeants, les personnes actives ou bénéficiaires de rentes, les autorités de surveillance, le Fonds de garantie, les experts en matière de prévoyance professionnelle ou encore les organes de révision.

Ainsi, ils doivent être en mesure d'interagir de manière **autonome** avec les divers acteurs actifs dans le domaine pour toutes les questions et problématiques en lien avec la prévoyance professionnelle, ou plus globalement avec les bases du système de sécurité sociale suisse. Pour ce faire, ils connaissent le cadre légal, administratif, financier, actuariel et comptable d'une caisse de pension.

Participants

Les participants sont issus d'horizons très différents : institutions de prévoyance (collectives, communes, propres, ...) ou de libre passage, établissements actifs dans les investissements institutionnels, acteurs sociaux du marché suisse (AVS, AI, ...), banques, assurances, fiduciaires et autorités de surveillance.

Il n'y a pas de conditions formelles d'admission au cursus de formation. Cependant, de bonnes connaissances de base du monde de la prévoyance et une expérience pratique sont recommandées.

Contenu et organisation des cours

La formation est dispensée en **39 jours** et répartie en **cinq branches** :

- Placements (8 jours)
- Droit (7 jours)
- Technique d'assurance (8 jours)
- Comptabilité (6 jours)
- Administration (10 jours)

Les cours ont lieu le **vendredi**, de 9h00 à 17h00, selon un planning communiqué à l'avance et débutent en novembre de chaque année. Chaque session de formation dure deux ans, depuis le premier cours jusqu'aux examens fédéraux.

En fonction du nombre de candidats, le lieu de formation se situe **soit à Genève**, au 5ème étage du bâtiment Ports Francs situé à la Route du Grand-Lancy 6a à 1227 Les Acacias – (quartier Pont-Rouge), **soit à Lausanne**, à la rue de Bourg 28 (2^{ème} étage).

Pour la Session no 30 qui débute en novembre 2026, les cours auront lieu à Lausanne.

Pour la préparation aux examens, l'ESPP met en outre en place un séminaire de 5 jours de révision, compris dans les frais de formation.

L'ESPP offre une formation mixte (formation de blended learning) qui garantit une qualité optimale de la formation. Les cours sont donnés en présentiel et les participants ont également un accès direct « étudiant » à notre **plateforme d'apprentissage** ESPP. S'y trouvent les cours, brochures d'informations, supports de cours et exercices.

En cas de restrictions sanitaires, les cours pourront être donnés par visioconférence.

Camp de préparation aux examens

Le séminaire de révision est compris dans le prix de la formation et est destiné à la préparation des candidats aux examens fédéraux.

Ce répertoire dure **5 jours** en septembre, il est dispensé en deux parties : la première du jeudi au samedi, la seconde du vendredi au samedi de la semaine suivante.

Ces journées ont lieu dans un cadre propice aux révisions, **L'Hôtel et centre de séminaire Le Léman à Jongny** et se déroulent en compagnie d'une équipe d'**enseignants experts** en la matière. Les nuits d'hôtel et la restauration sont comprises dans les frais de formation.

Contenu et organisation des examens

Les conditions d'admission aux examens, la procédure et les objectifs sont définis dans le règlement d'examen.

La taxe d'examens s'élève à **CHF 3'000.-**.

Les examens sont organisés par la commission d'examens de la Fachschule für Personalvorsorge en collaboration avec l'ESPP et se composent de la manière suivante :

- | | |
|-------------------------|---|
| ▪ Placements | écrit, 2 heures, pondération simple |
| ▪ Droit | écrit, 2 heures, pondération simple |
| ▪ Technique d'assurance | écrit, 2 heures, pondération simple |
| ▪ Comptabilité | écrit, 2 heures, pondération simple |
| ▪ Administration | écrit, 4 heures, pondération double
oral, 30 minutes, pondération simple |

Frais de formation

Les coûts de la formation s'élèvent à **CHF 15'200.-**.

Ceux-ci comprennent le séminaire de révision mais n'incluent pas la taxe relative aux examens fédéraux.

L'ESPP est référencée auprès du **SEFRI** (Secrétariat d'Etat à la Formation, à la Recherche et à l'Innovation), ce qui permet d'obtenir un remboursement partiel de la Confédération (50% du coût de formation). Il est possible en outre que des fondations cantonales, telles que **FONPRO** sur le canton de Vaud, participent également aux frais (notamment la taxe d'examens).

Remboursement en cas de désistement

L'acquittement des frais donnant un accès en ligne immédiat aux supports de l'entier du cursus, ceux-ci ne sont pas remboursés en cas de désistement, sauf motif de santé attesté par certificat médical.

Pour tout autre motif, la direction prendra position au cas par cas sur la base d'une lettre motivée de l'élève expliquant les raisons de la renonciation.

Les frais relatifs au camp de préparation aux examens sont exceptionnellement remboursés, peu importe le motif du désistement, pour autant que celui-ci intervienne au moins 6 mois avant ledit camp.

L'étudiant peut dans tous les cas demander un report sur une session ultérieure, sous la forme d'un crédit de formation pour les cours non consommés, non transmissible, valable pendant 24 mois.

Inscriptions et autres informations

Vous pouvez vous inscrire directement sur www.espp.ch. Les inscriptions seront enregistrées dans l'ordre de réception.

Notre équipe se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

Direction de la formation et personne de contact



Laura Saïd

Master en sciences actuarielles, HEC Lausanne

Conseillère et formatrice, spécialiste en prévoyance professionnelle

laura.said@espp.ch

+41 79 211 56 61